

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint par la société « Bitumed SA » de la société « Danosa Maroc SA », à travers l'acquisition de 30% du capital social et des droits de vote y afférents, auprès et aux côtés de son actionnaire historique

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** « Bitumed SA » ;
- **L'actionnaire historique :** « Derivados Asfálticos Normalizados SA »
- **La cible:** «Danosa Maroc SA».

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés :

- Importation et commercialisation des produits d'étanchéité et d'isolation thermique.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 28 avril 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique consistant en la prise de contrôle conjoint par la société « Bitumed SA », de la société « Danosa Maroc SA », à travers l'acquisition de 30% du capital social et des droits de vote y afférents auprès et aux côtés de la société « Derivados Asfálticos Normalizados SA ».

« Bitumed SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est sis au Lotissement La Colline, Lot 11, 1^{er} étage, Sidi Maarouf, Casablanca Maroc, et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 405961. Elle est spécialisée dans la fabrication, le stockage et la distribution des bitumes purs et d'émulsions de bitumes.

« Danosa Maroc SA » est une société anonyme de droit marocain dont le siège social est situé au 14 Boulevard de Paris, 5^{ème} étage, Bureau n°48, Casablanca Maroc, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 196703 et détenue à 100% par la société « Derivados Asfálticos Normalizados SA ». Implantée au Maroc depuis 2009, elle est active dans l'importation et la commercialisation des produits d'étanchéité et d'isolation thermique.

Fait à Rabat, le 17 avril 2025